



Programme de formation

ARMETI
FORMATIONS

Une approche pratique de l'arrangement - Module 2

Formation organisée en partenariat avec la Fédération pour la
Pratique et l'Enseignement de la Musique en Ile et Vilaine



Organisme de formation

Association ARMETI : Email : armetiformations@gmail.com Tel : 06 16 42 83 04

adresse : 5 rue Jacques Prado – 35600 Redon

N° SIRET : 809 905 680 000 25 A.P.E. : 8559A

Organisme de formation enregistré sous le numéro d'activité : 53 35 09688 35.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Public

Musiciens professionnels et professeurs de musique

Pré-requis

Une envie d'aborder l'arrangement de manière concrète

La lecture (solfège) est un plus mais pas obligatoire

Les instrumentistes doivent amener leurs instruments

pour les métiers des arts et de la culture

5, rue Jacques Prado – 35600 Redon – T 06 16 42 83 04 - M armetiformations@gmail.com W armeti.fr

A.P.E : 8559A - SIRET : 809 905 680 000 25

enregistré sous le numéro 53 35 09688 35. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Objectif et enjeux de la formation

A la suite du module 1, nous approfondirons les différentes techniques d'arrangement en analysant différents morceaux (chanson, musique de film, musique traditionnelle, classique)

Travail d'harmonisation d'une mélodie

Mise en pratique de création d'arrangement en groupes

Objectifs pédagogiques :

A la fin du module de formation les stagiaires seront capables :

- d'harmoniser une mélodie
- d'avoir une idée de l'utilité et de l'utilisation des logiciels de MAO pour transmettre un arrangement sans avoir recours à des musiciens pour l'interpréter
- de créer un arrangement en tenant compte des contraintes de sa destination (concert, danse, musique d'illustration, école de musique)
- de transmettre leur idée musicale aux musiciens interprètes présents en utilisant les différentes techniques du langage musical (oralité, écriture classique, improvisation, interprétation)
- de travailler en petits groupes en sachant faire des compromis avec les différentes propositions musicales et définir ensemble une forme globale
- de justifier les choix pris pour la réalisation d'un arrangement et les argumenter

Modalités de mise en œuvre

Durée de la formation: **14 heures au total sur 2 jours**

dates : **lundi 19 et mardi 20 février 2018**

Horaires : de 9h00 à 12h30 puis de 14h00 à 17h30

Lieu : Conservatoire à Rayonnement Intercommunal du Pays de Redon (35)

Effectif maximum: 12 stagiaires

Délai recommandé pour s'inscrire : au moins 2 mois avant le démarrage de la formation.

Conditions d'inscription et coût pédagogique : **Merci de nous contacter.**

Toutes nos formations peuvent être prises en charge par les fonds de formation (Afdas, Uniformalion...).

Si plusieurs de nos propositions vous intéressent ou si vous avez des demandes particulières, nous pouvons réfléchir avec vous à **un parcours de formation personnalisé.**

Attention, il faudra bien l'anticiper pour faire une demande de prise en charge en une seule fois !

pour les métiers des arts et de la culture

5, rue Jacques Prado – 35600 Redon – **T** 06 16 42 83 04 - **M** armetiformations@gmail.com **W** armeti.fr

A.P.E : 8559A - SIRET : 809 905 680 000 25

enregistré sous le numéro 53 35 09688 35. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

De manière générale, nous sommes très attentifs à ce que nos formations correspondent bien à vos attentes et vos besoins. C'est pourquoi, nous vous proposons **un échange téléphonique** avant de formaliser votre inscription. Nous vous demanderons également de nous envoyer **une présentation de votre parcours professionnel** (CV, biographie ...) et de répondre à **un questionnaire** pour aider le ou les formateurs à préparer au mieux la formation en prenant bien en compte les profils des stagiaires inscrits.

Contenus de la formation :

Pour atteindre l'objectif présenté ci-dessus, les contenus abordés seront les suivants :

Journée 1 :

- Rappel des étapes à suivre pour réaliser un arrangement (abordé dans le module 1)
- Etude et analyse de quelques arrangements (classique, musique de film, chanson) avec l'aide de partition et d'un support audio
- Travail en groupe sur un arrangement
- Lors du travail en groupe, les stagiaires n'ayant pas suivi le module 1 auront une partie plus théorique sur les étapes à suivre

Journée 2 :

- Suite du travail sur l'arrangement de la veille
- Etude et analyse de quelques arrangements (classique, musique de film, chanson) avec l'aide de partition et d'un support audio
- Restitution par les instrumentistes des arrangements réalisés
- Découverte en petits groupes des logiciels de MAO Finale (écriture musicale) et Logic Pro (utilisations des instruments midi) pour comprendre leur utilisation pour créer et restituer des arrangements

Biographie du formateur :

Simon MARY : Musicien, contrebassiste, compositeur et arrangeur

Il est titulaire d'une licence de musicologie, du diplôme d'état de musiques actuelles amplifiées, d'un deuxième prix de contrebasse du CNR de Nantes.

Musicien professionnel depuis 25 ans, compose et arrange pour les groupes dont il fait partie (jazz, musique du monde, chanson) ainsi que pour des commandes (écoles de musiques, chanteurs...)

Créateur, producteur et compositeur du groupe MUKTA (6 albums, 2 nominations aux Victoires de la Musique), Arrangements et compositions pour Philippe Katerine, Arrangements pour Alexis HK.

www.simon-mary.com

pour les métiers des arts et de la culture

5, rue Jacques Prado – 35600 Redon – T 06 16 42 83 04 - M armetiformations@gmail.com W armeti.fr

A.P.E : 8559A - SIRET : 809 905 680 000 25

enregistré sous le numéro 53 35 09688 35. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Bilan et évaluation

Evaluation de la progression pédagogique :

Au regard de chaque objectif pédagogique, l'évaluation des acquis de chaque stagiaire sera effectué à l'appui d'exercices pratiques et de mises en situation qui seront validés par le formateur.

Bilan et retours des stagiaires :

Un temps sera réservé en fin de formation (30 minutes) pour faire un bilan de la formation avec les stagiaires : retours positifs ou négatifs sur la formation, questions restantes, souhaits pour d'autres formations ...

Chaque stagiaire complétera sur place un questionnaire d'évaluation à chaud qu'il devra remettre à la formatrice ou à la coordinatrice pédagogique de Armeti formations.

Il sera également demandé aux stagiaires de répondre à une évaluation à froid 3 à 6 mois après la formation (entretien et/ou questionnaire).

Les principes et méthodes pédagogiques de la formation :

a) Allers retours permanents entre apports théoriques, techniques et mise en pratique.

b) Importance du groupe et des expériences de chacun.

En fonction des demandes de chacun, un travail collectif sera réalisé sur un arrangement simple correspondant à une situation concrète (groupe de l'un des participants, ensemble d'élèves d'un enseignant)

Le travail se fera toujours en groupe avec l'apport des compétences de chacun.

c) Supports pédagogiques

Utilisation de partitions et de supports audio.

d) Conduite de la formation

La formation est menée par une personne ayant un solide parcours professionnel en tant qu'interprète, compositeur et arrangeur. Il a également des compétences avérées en tant que formateur et pédagogue : ateliers d'improvisation pendant 3 ans au conservatoire de Nantes, accompagnement de groupes amateurs et professionnels sur le thème de l'arrangement (Tremolino / Nantes), concerts scolaires avec Musique et Danse en Loire Atlantique. Il est titulaire d'une licence de musicologie, du diplôme d'état de musiques actuelles amplifiées, d'un deuxième prix de contrebasse du CNR de Nantes.

Contrat moral et règles partagées par l'ensemble des participants et des formateurs

- Volontariat – Confidentialité - Présence assidue - Ecoute bienveillante
- Ecoute réciproque - Attitude participative - Implication personnelle
- Respect du règlement intérieur de Armeti

pour les métiers des arts et de la culture

5, rue Jacques Prado – 35600 Redon – T 06 16 42 83 04 - M armetiformations@gmail.com W armeti.fr

A.P.E : 8559A - SIRET : 809 905 680 000 25

enregistré sous le numéro 53 35 09688 35. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.